



GLOTTOPOL

Revue de sociolinguistique en ligne
n°34 – juillet 2020

Les « langues de France » : 20 ans après

SOMMAIRE

Hommages à Jean Le Dù

Christian Lagarde : « *Langues de France* ». *Au-delà du symbolique ?*

Entretien avec Bernard Cerquiglini, par Christian Lagarde.

Entretien avec Paul de Sinety, Délégué général à la langue française et aux langues de France, par Christian Lagarde.

Georg Kremnitz : *La problématique initiale de la liste Cerquiglini et ses effets ultérieurs.*

Alain Viaut : *De « langue régionale » à « langue de France » ou les ombres du territoire.*

Wanda Mastor : *Le statut constitutionnel des langues régionales en droit comparé. De la reconnaissance à l'indifférence.*

Philippe Martel, Marie-Jeanne Verny : *Les langues régionales au Parlement, ou l'éternel retour.*

Romain Colonna : *Les « langues de France » : des langues non-étatiques au pays de l'État-nation.*

Hervé le Bihan : *La langue bretonne : une visibilité toute en retenue.*

Véronique Bertile : *Les langues d'outre-mer : des langues de France ? Approche juridique.*

Jacques Vernaudeau : *Les langues polynésiennes et kanak, des « langues de France » en contexte de décolonisation.*

Luc Biichlé : *Qu'advient-il de l'arabe de France ? Mise en perspective sociolinguistique...*

Pascal Ottavi : *L'épervier, la cage et le passereau.*

Marielle Rispaïl : *Le francique lorrain, langue de France ? Réflexions et témoignages.*

Compte rendu de lecture

Par Salih Akin : Jean Le Dù & Yves Le Berre, Métamorphoses. Trente ans de sociolinguistique à Brest (1984-2014), Brest, Centre de Recherche Bretonne, 2019, 302 p.

<http://glottopol.univ-rouen.fr>

ENTRETIEN AVEC BERNARD CERQUIGLINI

Par Christian Lagarde

Mon collègue et ami Georg Kremnitz, qui a dirigé l'Histoire sociale des langues de France (PUR, 2013), prétend à juste titre que, pour ce qui est de la reconnaissance officielle de la diversité linguistique française, il y a et il y aura un avant et un après votre Rapport de 1999 et sa Liste adjointe de 75 langues. La revue de sociolinguistique Glottopol a estimé qu'à l'occasion des vingt ans de leur existence, un numéro thématique pouvait/devait être consacré à la question. Il était important qu'à côté de la parole officielle actuelle, incarnée par l'actuel Délégué Général à la Langue Française et aux Langues de France, des diverses évaluations effectuées par différents chercheurs, votre propre voix, en tant qu'artifex de l'un et de l'autre, se fasse entendre dans le cadre de ce dossier. Soyez vivement remercié d'avoir accepté d'y prendre part.

*

Tout d'abord, pourriez-vous évoquer ce qui, en tant que Délégué général à la langue française, vous a déterminé à accepter la requête du premier ministre d'alors, Lionel Jospin, en vue de la rédaction d'un Rapport devant servir de base à la signature puis à la ratification de la Charte ?

Je n'étais plus, alors, délégué général à la langue française, mais directeur de *l'Institut national de la langue française*, laboratoire du C.N.R.S.

À ce propos, permettez que j'évoque la mémoire de Pierre Encrevé, excellent sociolinguiste, bon connaisseur de l'art moderne, fin politique. Avec cet ami si cher, dont la perte m'est cruelle, nous avons tant fait en matière de politique linguistique ! Dès 1989, alors qu'il était au Cabinet du Premier Ministre Michel Rocard, nous avons bâti la Délégation générale à la langue française (dont je pris la responsabilité), le Conseil supérieur de la langue française (confié à Bernard Quémada). Ce qui nous permit d'avancer par exemple sur la question du plurilinguisme, des industries de la langue... et même de proposer des rectifications de l'orthographe ! Quelques années plus tard, alors que Pierre œuvrait au cabinet de Catherine Trautmann, ministre de la Culture, nous nous sommes tournés vers les langues régionales. Il s'agissait de promouvoir le plurilinguisme, cette fois-ci à l'intérieur des frontières, de valoriser les langues en France au nom du « patrimoine immatériel », et d'abolir le mépris des « patois ». Concrètement, il fallait que notre pays signe puis ratifie la Charte, et que le gouvernement mette en œuvre la politique associée.

Comment envisagiez-vous l'adhésion de la France à cette Charte ?

On a un peu oublié l'essor social, moral et intellectuel de la France sous le gouvernement de Lionel Jospin. Bien gouverné, retrouvant son inspiration des Lumières, le pays progressait sur bien des plans. Je rappellerai que la féminisation des noms de métier est entrée dans l'usage à cette époque ! De même, en ce qui concerne les langues parlées en France, un dépassement du vieux jacobinisme, en restant fidèle aux idéaux républicains, était envisageable.

Dans un contexte politique de cohabitation entre Jacques Chirac et Lionel Jospin, dans une tonalité plutôt hostile de politique linguistique, faisant suite à la modification de l'article 2 de la Constitution, en 1992, et à la promulgation de la Loi Toubon, en 1994, certes hostile à l'anglais, mais – à l'image de l'Ordonnance de Villers-Cotterêts – dommageable aux autres langues que le français, la partie s'annonçait sans aucun doute malaisée, demandant, j'imagine, de déployer tout un art discursif de diplomatie...

Le contexte proche était rugueux. La modification constitutionnelle de juin 1992 puis la loi du 4 août 1994, destinées à protéger les citoyens français du monolinguisme anglophone, avaient été interprétées comme dirigées contre la diversité linguistique ; il restait, à droite mais aussi à gauche, des adversaires de la pluralité des idiomes. Il a fallu discuter, batailler, convaincre, même au sein de notre famille politique. Pierre était un habile diplomate ; je n'étais pas maladroit.

Opération réussie quant à la signature, mise en échec pour ce qui est de la ratification...

À l'heure du consensus post-mortem, je dois à la vérité de rappeler que Jacques Chirac, qui s'était déclaré favorable à la Charte alors qu'il était candidat, devenu Président de la République, saisit le Conseil constitutionnel, en sachant pertinemment qu'il allait bloquer le processus. La France, malgré les promesses des candidats successifs, n'a toujours pas ratifié ce texte. Je m'en console un peu en observant que la politique en faveur des langues régionales et minoritaires est aujourd'hui substantielle, qu'elle soit menée par l'État ou, surtout, par les régions ; il n'est plus en ce domaine de revendications violentes. Nous avons donc réussi, d'une certaine manière ; mais manqué la ratification, qui ne serait pas un mince symbole !

*

Je voudrais à présent en venir à la nomenclature de la liste, à l'association de ces différentes catégorisations, qui a été diversement commentée et appréciée en son temps, tantôt comme un inventaire à la Prévert, tantôt comme un moyen de dilution de la problématique « principale » en suspens, à savoir celle des « langues régionales ». Quel regard portez-vous aujourd'hui – après son actualisation de 2002 – sur la composition de cette liste et sur les interprétations qui en ont été faites ?

Pour dire le vrai, cette Charte ne me satisfaisait guère. À l'évidence, elle avait été préparée en faveur de situations telles que celle de la minorité hongroise en Roumanie ; elle minorait les langues issues de l'émigration ; ses critères ne permettaient pas de rendre compte des langues effectivement pratiquées sur le sol national, en 1999. J'ai fait comme j'ai pu, au bénéfice de notre patrimoine linguistique réel, en bricolant un peu les contraintes : je ne devais pas retenir les langues de l'immigration récente (mais quelle limite apportée à cette épithète ?), j'avais loisir de retenir des idiomes non protégés (expression vague) par d'autres États, etc. Mon rapport ne peint pas un tableau sociolinguistique objectif ; il est un instrument diplomatique, et

donc un affichage politique. Il présente un « effet nombre » : avant la France, les pays avaient retenu tout au plus une quinzaine de langues ; j'en proposai 75. En conseil des ministres, Claude Allègre demanda pourquoi on avait confié ce rapport à un fou. Il offre un aspect spectaculaire ; je pense à l'énumération, quasi-oulipienne, des langues de Nouvelle Calédonie. Malgré ses imperfections, ce rapport me semble avoir atteint son but. Il fait apparaître le riche patrimoine en langues de la France, met en valeur des langues comme l'occitan (dont la minoration est une catastrophe nationale), le picard (si important au Moyen Âge), valide le statut de « langue de France », confère ce statut au rom, au yiddish (non retenu par l'Allemagne), aux très nombreuses et riches langues ultramarines, au berbère, à l'arabe, etc.

Une (voire deux) langue(s) a/ont retenu particulièrement l'attention, à savoir la langue arabe, et le berbère. L'inclusion au titre des dialectes maghrébins en tant que fruit de la colonisation française, était à la fois particulièrement habile, mais problématique. Celle du berbère, finalement en avance sur l'officialisation de l'amazigh sur ses aires linguistiques...

Oui. Nous avons anticipé l'officialisation de l'amazigh et participé un peu à l'actuel « réveil berbère ». Quant à l'arabe, après bien des discussions et réflexions, j'ai opté pour l'arabe *dialectal* (au motif qu'il n'était reconnu nulle part) ; ai-je bien fait de négliger l'arabe littéral, enseigné dans nos écoles ? La question me semble encore ouverte...

*

Une autre des prouesses dont vous pouvez être crédité, est le passage emblématique, en 2001, de la DGLF à la DGLFLF, autrement dit l'affirmation de la pluralité au cœur même de l'État, via le Ministère de la Culture. J'imagine que, là non plus, ça n'est pas allé de soi...

La DGLFLF fut créée au forceps, face à une prévention assez générale au sein de l'État, voire à une franche hostilité : je n'ignore pas que le quai de Conti remua ses réseaux. Afin de créer une nouvelle structure administrative, il convient de prendre l'avis du Conseil d'État. Le rapporteur désigné par le Conseil remarqua « finement » qu'il connaissait « Gaz de France », mais pas « Langues de France » ; son avis fut négatif. Heureusement, il était également consultatif : la ministre Trautmann, avec courage, passa outre.

Au-delà d'un changement de nom et d'organigramme, quel bilan traceriez-vous aujourd'hui de cette impulsion ? Quelles satisfactions, quels regrets sont les vôtres ?

Mon jugement est, si j'ose dire, « globalement positif ». Nous avons doté la France d'un organisme de politique linguistique éclairé par des savants, prenant en compte le patrimoine des langues dans son ensemble. Dans un vieux pays centralisé et idéologiquement monolingue, prônant depuis si longtemps un « unilinguisme d'État », ce n'était pas rien. Depuis, la DGLFLF a très bien fait son travail, intervenant dans plusieurs domaines : variété des idiomes, terminologie, pratiques sociales de la langue, etc. C'est une sorte de petit secrétariat d'État à la politique linguistique ! Quel dommage, par suite, qu'il ne soit pas rattaché au Premier Ministre.

*

Au-delà de l'innovation de 1999 (et de celle de 2001), où en est-on concernant les « langues de France » ? On observe en effet que l'article 75-1 ajouté en 2008, a minima, au texte constitutionnel, abandonne la dénomination large que vous aviez promue, pour celle, plus traditionnelle et étroite, de « langues régionales ». Cela signifie que la dénomination « langues

de France » ne figure dans aucun texte législatif, a fortiori le premier d'entre eux. Comment avez-vous vécu et considérez-vous aujourd'hui cette évolution ?

Ce n'est sans doute pas l'avancée que nous espérons. Les langues de France relèvent du patrimoine national (et devraient donc figurer plus avant dans la Constitution) ; traiter des seules langues régionales, confiées aux seules régions me semble réducteur. Mais, d'expérience, je sais les obstacles politiques sans nombre qu'une réforme constitutionnelle doit franchir, les compromis qu'il faut passer...

Que pensez-vous, en termes de politique linguistique, de la patrimonialisation des seules « langues régionales » ?

C'est un progrès indéniable pour ces idiomes. Mais nous rêvions d'une politique linguistique, diversifiée certes en fonction des situations, fonctions, pratiques des langues, mais d'inspiration globale ; elle aurait concerné aussi bien les langues minoritaires, issues de l'immigration, régionales, territoriales, etc.

Comment interprétez-vous le fait que les autres langues, parmi les 78 inscrites, soient en définitive laissées pour compte par l'État ? Quel rapport y voyez-vous, d'une part avec la politique d'intégration, d'autre part avec l'affichage multilatéraliste de l'État ?

Prenons l'exemple des langues de l'Outre-Mer : elles me semblent représentatives de l'action de l'État, et de son ambiguïté. Activement parlées (et de façon parfois monolingue) mais encore minorées ; officiellement reconnues, mais sans statut pédagogique ni administratif ; célébrées comme patrimoine culturel, mais absentes (sauf de la part des régions et départements) des réflexions sur l'école, le travail, le vivre-ensemble.

Nous avons créé la DGLFLF, à vocation interministérielle, avec la conviction que le langage est une dimension de toute politique sociale. Il y a encore du chemin en faire pour en persuader les responsables de l'État.

GLOTTOPOL

Revue de sociolinguistique en ligne

Comité de rédaction : Michaël Abecassis, Salih Akin, Sophie Babault, Claude Caitucoli, Véronique Castellotti, Régine Delamotte, Robert Fournier, Stéphanie Galligani, Emmanuelle Huver, Normand Labrie, Foued Laroussi, Benoit Leblanc, Fabienne Leconte, Gudrun Ledegen, Danièle Moore, Clara Mortamet, Alioune Ndao, Isabelle Pierozak, Gisèle Prignitz.

Rédactrice en chef : Clara Mortamet.

Comité scientifique : Claudine Bavoux, Michel Beniamino, Jacqueline Billiez, Philippe Blanchet, Pierre Bouchard, Ahmed Boukous, Pierre Dumont, Jean-Michel Eloy, Françoise Gadet, Monica Heller, Caroline Juilliard, Jean-Marie Klinkenberg, Jean Le Dû (†), Marinette Matthey, Jacques Maurais, Marie-Louise Moreau, Robert Nicolaï, Didier de Robillard, Paul Siblot, Claude Truchot, Daniel Véronique.

Comité de lecture pour ce numéro :

Salih Akin, Carmen Alén Garabato, Sophie Babault, Philippe Blanchet, Henri Boyer, Véronique Castellotti, Marisa Cavalli, Jean-François De Pietro, Didier de Robillard, Alain Di Meglio, Ksenija Djordjevic, Jean Michel Eloy, Pascale Erahr, Véronique Fillol, Monica Heller, Robert Fournier, Normand Labrie, Hervé Lieutard, Jean Le Dû (†), Marinette Matthey.

<http://glottopol.univ-rouen.fr>

ISSN : 1769-7425